



2022/...

Question n° du CM en date du 19/05/2022
Note de synthèse P1/13

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022 DÉLIBÉRATION N°

NOTE DE SYNTHÈSE

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021–
BUDGET VILLE.**

SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES

AVIS DES COMMISSIONS

« Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité » du 10 mai 2022

Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le Compte Administratif 2021 de la Ville tel qu'il a été tenu par la commune.

Contexte et motifs de l'affaire soumise à délibération

Le Compte Administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il retrace ainsi toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année. Le Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de la ville, à l'exception de la répartition fonctionnelle, sans impact sur les résultats globaux.

I. **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT REPORTE (002)		3 000 000,00	3 000 000,00
REALISE 2021	48 361 591,21	50 798 772,69	2 437 181,48
TOTAL	48 361 591,21	53 798 772,69	5 437 181,48

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **5 437 181.48 €** pour l'exercice 2021.

A. **Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre**

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Crédits annulés
011	Charges générales	11 448 170,71	8 076 553,49	1 540 294,88	1 831 322,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 376 483,00	29 986 966,45		389 516,55
014	Atténuation de produits	3 671 633,00	3 546 633,00		125 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 045 021,69	3 005 352,61	299,00	39 370,08
	Total des dépenses de gestion courante	48 541 308,40	44 615 505,55	1 540 593,88	2 385 208,97
66	Charges financières	977 325,32	958 142,41	19 022,38	160,53
67	Charges exceptionnelles	133 320,00	131 248,07		2 071,93
68	Dotations aux provisions		-		-
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	49 651 953,72	45 704 896,03	1 559 616,26	2 387 441,43
023	Virement à la section d'investissement	1 991 565,32			
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 097 078,92	1 097 078,92		-
	Total de dépenses d'ordre de fonctionnement	3 088 644,24	1 097 078,92		2 387 441,43
	TOTAL	52 740 597,96	46 801 974,95	1 559 616,26	4 379 006,75



La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **48 361 591.21€** (mandats émis+ rattachements) contre 46 095 954.01€ en 2020, soit une hausse de 2 265 637.20 (4,92%).

Les enveloppes allouées aux différents services en 2021 ont été évaluées en fonction des besoins essentiels afin d'optimiser et de maîtriser les dépenses. Par conséquent, la hausse des dépenses constatées en 2021 correspond essentiellement à la reprise progressive d'activité et de chantiers en partie interrompus voir suspendus en 2020 en raison de la crise sanitaire. D'autre part, la commune a également mis en place un centre de vaccination dont les dépenses de fonctionnement en 2021 s'élèvent à 58 631,89 € (hors dépenses de personnel).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **47 264 512.29€ en 2021** contre 45 076 034.14€ en 2020, soit une hausse de 2 188 478.15€ (4,86% par rapport à 2020). Elles se décomposent en quatre rubriques principales : les charges à caractère général, les charges de personnel, les subventions et participations, les autres charges, regroupées au sein des chapitres 011, 012, 014, 65, 66 et 67.

Le **chapitre 011 « charges à caractère général »** prend en compte les dépenses liées au fonctionnement des services et aux petits équipements (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, ...).

En 2021, ces charges s'élèvent à **9 616 848.37€** soit une hausse de 1 057 226.22€ (12,35%) par rapport à 2020.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les fluides (eau, électricité, chauffage et frais de télécommunication) s'élèvent à **2 369 111.99€** en 2021:

- L'eau potable pour un montant en 2021 de 299 678.87€ contre 206 069.48€ en 2020 soit une hausse de 93 609,39 € (45,43%) ;
- L'électricité pour un montant de 1 113 058.88€ en 2021 contre 1 071 496.69€ en 2020 représentant une hausse de 41 562.19€. (3,88%)
- Le chauffage pour un montant de 684 452.73€ en 2021 contre 788 328.05€ en 2020, soit une baisse 103 875.32 € (-13,18%) qui s'explique principalement par la passation d'un nouveau marché.

- Les services extérieurs pour l'année 2021 sont de 3 099 504.46 contre 3 647 250.73€ en 2020, soit une baisse de 547 746.27€ (-15,02%).

Toujours dans le contexte de la crise sanitaire, dès janvier 2021, de nouveaux protocoles ont été mis en place par le gouvernement, par conséquent, une baisse de la fréquentation de certains lieux ou des fermetures ont eu une incidence directe sur les interventions habituelles des prestataires extérieurs tels que dans le domaine de la restauration, des centres de loisirs, de crèches publiques et privées, et de la culture ...

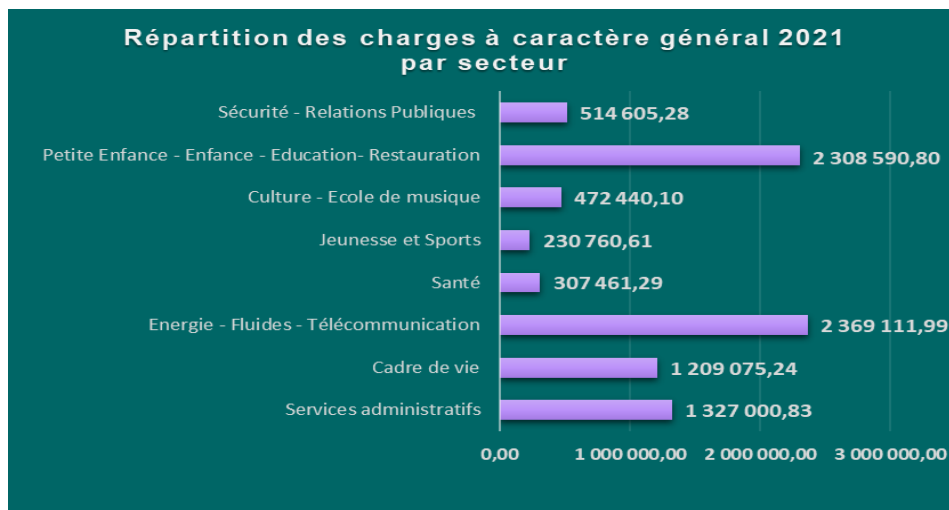
- L'entretien des infrastructures communales (bâtiments, voiries) s'élève à 169 438.11€ contre 123 973.23€, soit une hausse de 45 464.88€ (36.67%). L'entretien du patrimoine comprend notamment des réparations de fuites sur des toitures (stade, CSL, gymnase de l'Europe), la désinfection des cumulus, les remplacements d'alarme incendie, le dégorgement de canalisation de l'espace ST Exupéry.....



2022/...

Question n° du CM en date du 19/05/2022
Note de synthèse P3/13

- Les contrats de maintenance : **576 870.65€** en 2021 contre 629 059.58 € 2020 soit une baisse de 52 188.93€ (-8,30%). Les contrats de maintenance prennent en compte l'entretien des extracteurs de fumée au centre administratif, la maintenance pour l'échafaudage, la maintenance d'appareils numériques, la maintenance de logiciels (petite enfance, informatique...), la maintenance pour le désenfumage, la maintenance des installations électriques la gestion des horodateurs.



Le **chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »** s'élève à **29 986 966.45 €** en 2021 contre **28 959 872.00 €** en 2020, soit une hausse de 1 027 094.45 € (3,55%) :

Les dépenses principales de ce chapitre, se décomposent comme suit :

- La rémunération du personnel : **29 805 286.08 €** en 2021.
- La médecine du travail : **155 011.29€** en 2021.
- Les charges sociales des intermittents payées dans le cadre des contrats de cession de spectacles culturels : **10 407.21€**.

Les dépenses de personnel ont tenu compte des départs prévisibles tels que les retraites, les fins de contrats, les demandes de disponibilités, ainsi que les arrivées liées aux remplacements des départs ou les retours de disponibilité. Il est à préciser les dépenses de masses salariales ont été impactées par les contraintes réglementaires nationales (Reclassement indiciaire, Glissement vieillesse technicité, prime de précarité).



Le **chapitre 014 « atténuation de produits »** d'un montant de **3 546 633€**, identique à celle de 2020 concerne le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR) que la commune doit verser suite à la réforme de la Taxe Professionnelle. Le **FNGIR** permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale en 2009. Le prélèvement a été calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle.

Le **chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** s'élève en 2021 à **3 005 651.61€**.

Il se compose principalement des dépenses suivantes :

- Les subventions versées aux associations 1 026 179€
- La subvention au CCAS : 584 653€
- La subvention à la Caisse des Écoles : 276 062€
- Les contributions obligatoires : 139 080€ (Jeanne d'Arc).
- Le contingent incendie : 647 524.69
- Les indemnités des élus : 268 162.17€

Le **chapitre 66 « charges financières »** s'élève à **977 164.79€** qui correspond aux dépenses relatives aux intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie.

Le **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** s'élève à **131 248.07€**, il s'agit de régularisations de titre de recettes qui avaient été faits sur l'exercice N-1.

➤ **Dépenses d'ordre de fonctionnement**

Le **chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section »** d'un montant total de **1 097 078.92€** correspondant aux écritures faites dans le cadre des dotations aux amortissements ainsi que les écritures comptables liées à des cessions et sorties d'immobilisations du patrimoine.



Question n° du CM en date du 19/05/2022
Note de synthèse P5/13

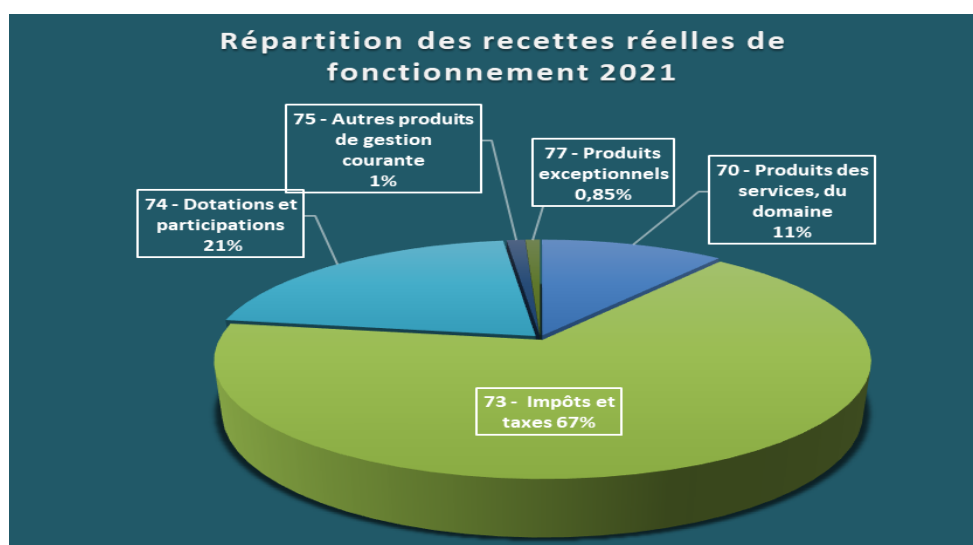
B. Présentation des recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	54 000,00	75 438,80	8 424,00	- 29 862,80
70	Produits des services, du domaine	6 245 501,95	5 225 822,62	230 475,77	789 203,56
73	Impôts et taxes	32 322 002,00	33 600 014,73	110 737,33	- 1 388 750,06
74	Dotations et participations	10 320 778,20	8 658 170,71	1 842 156,01	- 179 548,52
75	Autres produits de gestion courante	594 560,00	457 925,46	91 965,37	44 669,17
Total des recettes de gestion courante		49 536 842,15	48 017 372,32	2 283 758,48	- 764 288,65
77	Produits exceptionnels	98 897,00	424 323,29	6 852,83	- 332 279,12
78	Reprise sur provisions				-
Total des recettes réelles de fonctionnement		49 635 739,15	48 441 695,61	2 290 611,31	- 1 096 567,77
042	Opération d'ordre de transfert entre section	36 811,00	66 465,77	-	- 29 654,77
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		36 811,00	66 465,77	-	- 29 654,77
TOTAL		49 672 550,15	48 508 161,38	2 290 611,31	- 1 126 222,54
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 000 000,00			

Le montant des recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à **50 798 772.69 €** en 2021 (mandats émis + rattachements) contre 48 159 666.42 € en 2020, soit une hausse de 2 639 106.27€ (5,48%).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **50 732 306.92 €** en 2021 contre 48 127 249.13€ en 2020, soit une hausse de 2 605 057.79 (5,41%) par rapport à 2020. Cette section regroupe les chapitres budgétaires 013, 70, 73, 74, 75 et 77.





Le **chapitre 013 « atténuation de charges »** s'élève à **83 862.80 €** en 2021 contre 64 031 € en 2020 soit une hausse de 19 831.8€ (30.9%) ; il regroupe essentiellement les remboursements d'indemnités journalières versés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les agents contractuels. Cette augmentation est principalement due aux remboursements effectués par la CPAM au titre des Indemnités journalières dans un contexte de pandémie.

Le **chapitre 70 « produits des services, du domaine »** s'élève pour l'exercice 2021 à **5 456 298.39 €** contre 4 702 943.49€ en 2020, soit une hausse de 753 354.90€ (16.02%), grâce à la reprise progressive de l'activité. Toutefois, quelques recettes peinent encore à regagner leur niveau d'avant crise avec notamment :

- Les redevances d'occupation qui s'élèvent à 30 023.46€ en 2021 contre 93 240.16€ en 2020 et 106 818.70€ en 2019.
- La régie école de musique qui représente en 2021 55 354,62€ de recettes contre 175 368.85€ en 2020 et contre 283 076,90 € en 2019.
- La régie du CMS qui présente un solde en 2021 de 1 524 068.85€ contre 1 494 868.23 € en 2020.

Les remboursements de frais incombant à la Communauté d'Agglomération Val Parisis, d'un montant de e 169 311.68€ en 2021 identique à celui de 2020 : il s'agit d'un remboursement de frais d'éclairage public. Ces frais sont supportés par la commune et remboursés par Val Parisis.

Le **chapitre 73 « impôts et taxes »** d'un montant de **33 710 752.06** en 2021 contre 31 542 546.12€ en 2020 soit une hausse de 2 168 205.94€ (6,87% par rapport 2020). Il regroupe les recettes suivantes :

- La fiscalité locale pour l'exercice 2021 représente 22 902 907€ contre 21 403 001€ en 2020, soit une hausse de recettes de 1 499 906 € (7.01%). Le produit fiscal 2021 augmente grâce à l'effet d'un dynamisme des bases d'imposition soit plus 3,59 % à 51 900 840 en 2021 contre 50 100 404 en 2020.
- Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-De-France s'élève à 1 591 119€ en 2021 contre 1 790 489€ en 2020, soit une baisse de 199 370€ (-11.13%).
- Les taxes additionnelles ou droits de mutation liés aux transactions immobilières réalisées sur le territoire de la commune se chiffrent à 2 299 202.95 € en 2021 contre 1 537 139.85€ en 2020 soit une hausse de 762 063.1 € (49.58%). Les droits de mutations ont profité d'un marché immobilier très dynamique. Le nombre de transactions, notamment de ventes de logements anciens, a battu des records, encouragé par des taux d'intérêt très bas.
- L'attribution de compensation 5 575 263€ reste stable et inchangée en 2021 et en 2020.
- La dotation de solidarité communautaire s'élève à 642 257€ en 2021 contre 634 398€, soit une hausse de 7 859€ (1.24%). Elle est versée par la communauté d'agglomération Val Parisis.
- Les autres taxes (taxes sur l'électricité, sur la publicité extérieure, droits de place) : sont chiffrées à 605 930.11 € en 2021 contre 551 063.36€ en 2020 soit une hausse de 54 866.75€ (9,96%).

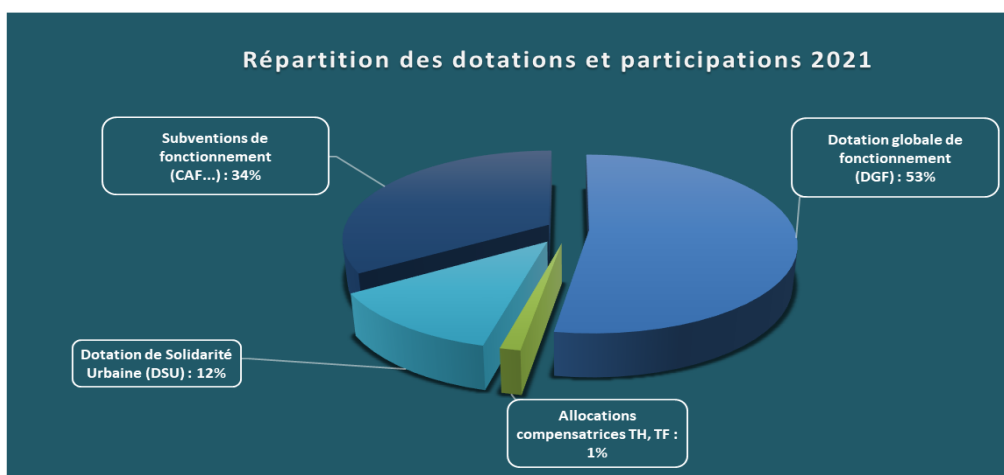


Le chapitre 74 « dotations et participations » atteint **10 500 326.72** en 2021 contre **11 199 636.97€**, soit une baisse de 699 310.25 € (-6,24%).

Il regroupe :

- Les dotations de l'État :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 5 029 793€ en 2021 contre 5 015 867 € en 2020 soit une hausse de 13 926 € (0,28%).
 - La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 1 176 422€ en 2021 contre 1 146 161€ en 2020 soit une hausse de 30 261€ (2,64%).
- Les subventions de fonctionnement issues de contrats ou de conventions :
 - Le Conseil Départemental du Val d'Oise : 76 283€ en 2021 pour la mise à disposition d'équipements sportifs aux collèges et le soutien financier aux activités culturelles contre 88 886€ en 2020, soit une baisse de 12 603€ (-14,18%).
 - La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise : 2 656 148.65, ce montant correspond au subventionnement des secteurs de l'enfance, la petite enfance et de certaines actions du service jeunesse.
 - La ville a également perçu des subventions liées à l'ouverture et au fonctionnement du centre de vaccination. Le montant total de ces subventions s'élève à 260 869.62€ qui se décomposent de la façon suivante :
 - ✓ 76 552.30€ subventionnées par l'Agence Régionale de santé
 - ✓ 184 317.32€ subventionné par la CPAM du Val d'Oise au titre de la rémunération des personnels médicaux

Il est à noter que les services administratifs recherchent activement des subventions aux projets de la ville.





Le **chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** d'un montant de **549 890.83€ en 2021** contre 496 195.92€ en 2020 soit une hausse de 53 694.91€ (10.82%) enregistre les recettes encaissées au titre des revenus locatifs et diverses redevances.

Le **chapitre 77 « produits exceptionnels »** s'élève en 2020 à **431 176.12€** 2021 contre 121 895.63€ en 2020 soit une hausse de 309 280.49€. Ce chapitre correspond aux indemnités perçues au titre de sinistres dans le cadre de contentieux (ex : indemnisation pour vol de matériel au stade, indemnisation suite à la dégradation de la barrière de la mairie...) ainsi que des régularisations de mandats effectués initialement sur l'exercice n-1 et diverses cessions de droit au bail enregistrées dans l'année.

➤ **Recettes d'ordre de fonctionnement**

Le **chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section »** s'élève d'un montant à **66 465.77 €** Il regroupe les écritures d'ordre suivantes :

- Les travaux en régie (immobilisations réalisées par le personnel communal) : 8 832.49€
- L'amortissement des subventions d'investissement : 57 633.28 €.

II. **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT REPORTE (001)		85 281,84	85 281,84
REALISE 2021	8 595 376,22	14 712 083,79	6 116 707,57
TOTAL	8 595 376,22	14 797 365,63	6 201 989,41

La section d'investissement dégage pour l'exercice 2021 un excédent de **6 201.989.41 €**. Cet excédent s'explique par des investissements qui n'ont pas pu se réaliser en 2021 et sont reportés en 2022. En effet, certains marchés engagés ont subi des aléas qui ont reporté les sommes inscrites sur l'année suivante (arc-en-ciel, vestiaires, complexe gymnique R. Blaisel, poste de police municipale) . De plus, au regard du contexte économique subi en 2021, certains marchés se sont retrouvés infructueux : lot 3 de l'accueil de loisirs Arc en ciel, mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Watrelot. Enfin, la pénurie de certains matériaux ont imposé de décaler quelques investissements sur 2022.

A. **Présentation des dépenses d'investissement par chapitre**

Les dépenses d'investissement en 2021 s'élèvent à **8 595 376.22€** (hors restes à réaliser) contre 8 886 906.54€ en 2020, soit une baisse de 29 530.32€ (-3,28%).

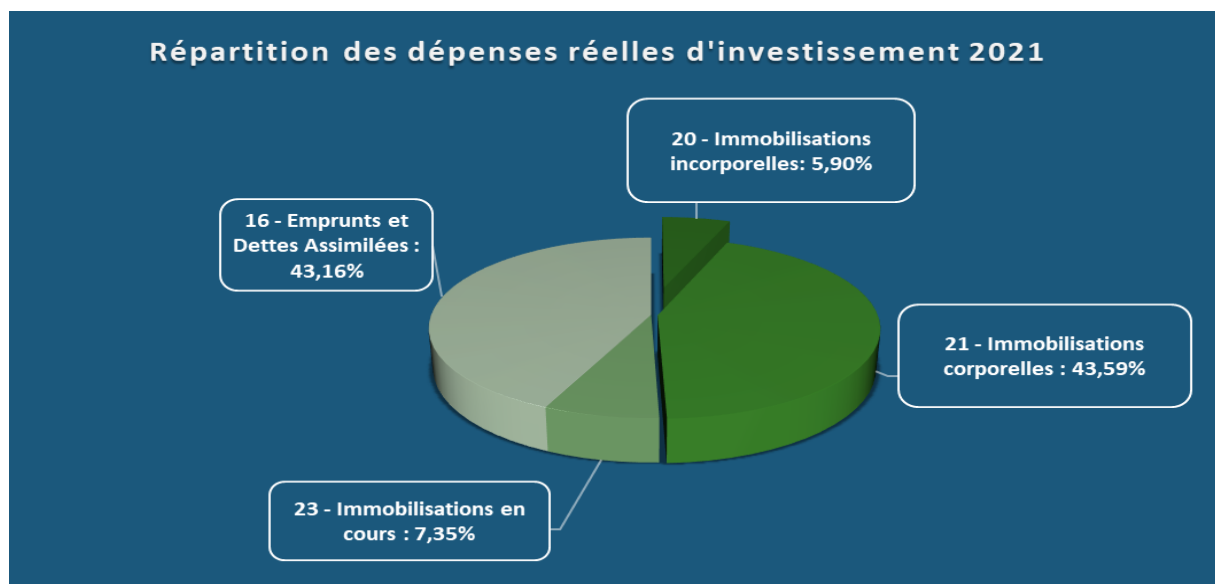


Question n° du CM en date du 19/05/2022
Note de synthèse P9/13

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Reste à réaliser	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	872 469,54	502 536,50	181 955,99	187 977,05
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	10 304 185,85	3 711 784,40	3 687 027,14	2 905 374,31
23	Immobilisations en cours	1 044 306,73	626 214,14	104 995,88	313 096,71
Total des dépenses d'équipement		12 220 962,12	4 840 535,04	3 973 979,01	3 406 448,07
10	Dotations, Fonds divers et réserves	-	-	-	-
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 684 178,00	3 674 875,41	-	9 302,59
27	Autres immobilisations financières	24 000,00	13 500,00	-	10 500,00
Total des dépenses financières		3 708 178,00	3 688 375,41	-	19 802,59
45X1	45X1 - Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		15 929 140,12	8 528 910,45	3 973 979,01	3 426 250,66
040	Opération d'ordre de transfert entre section	36 811,00	66 465,77	-	- 29 654,77
041	Opérations Patrimoniales	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		36 811,00	66 465,77	-	- 29 654,77
TOTAL		15 965 951,12	8 595 376,22	3 973 979,01	3 396 595,89
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				

➤ **Dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **8 528 910.45€** en 2021 contre 8 854 489.25€ en 2020, soit une baisse de 325 578.80€ (-3,68%). Elles se composent des dépenses d'équipement et des dépenses financières.





Le **chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** représente un montant total de **502 536.50€** en 2021 contre 197 267.34€ en 2020, soit une hausse de 305 269.16€.

Il regroupe les dépenses suivantes :

- Etude géotechnique complexe gymnique Raymond BLAISEL
- Assistance à maîtrise d'ouvrage GS Jules FERRY
- Etudes pour l'extension et la réhabilitation du GS WATRELOT
- L'acquisition de logiciels
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction d'ARC EN CIEL

Le **chapitre 21 « immobilisations corporelles »** se chiffre à **3 711 784.40€** en 2021 contre 2 553 334.77€ en 2020 soit une hausse de 1 158 449.63€ (45,37%) et regroupe principalement les dépenses suivantes :

Revêtement parking rue d'ERMONT	45 311,62 €
Création rampe PMR pour accès au nouveau CCAS derrière le CMS	52 805,00 €
Revêtement et création 2ème rampe entre BLD M. BERTAUX et F. BUISSON	112 788,24 €
Installation auto nettoyante WC gare	40 716,00 €
Réaménagement des Bureaux du CSL	200 657,8 €
Reprise trottoir zone couverte CHARLES DE GAULLE	113 856,13 €
Réfection sol/murs Ecole COTE ROTIE	26 256,00 €
Réfection complète étanchéité toiture terrasse maternelle BEL AIR	91 666,28 €
Remplacement central SSI CMS	44 116,92 €
Aménagement Voirie Rue de CERNAY	278 382,63 €
Reprise de voirie rue F. BOUSSELY	254 004,65 €

Le **chapitre 23 « immobilisations en cours »** s'élève à **626 214 .14€** pour l'exercice 2021 contre 2 419 253.88€ en 2020 soit une baisse de 1 793 039.74€ et concerne essentiellement les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jules FERRY (156 844,67€).

- Les dépenses financières

Elles s'élèvent à 3 688 375.41€ pour l'exercice 2021 contre 3 684 633.26 € en 2020 et se composent des chapitres 16 et 27 soit une hausse de 3 742.15 € (soit 0.10%).



Question n° du CM en date du 19/05/2022
Note de synthèse P11/13

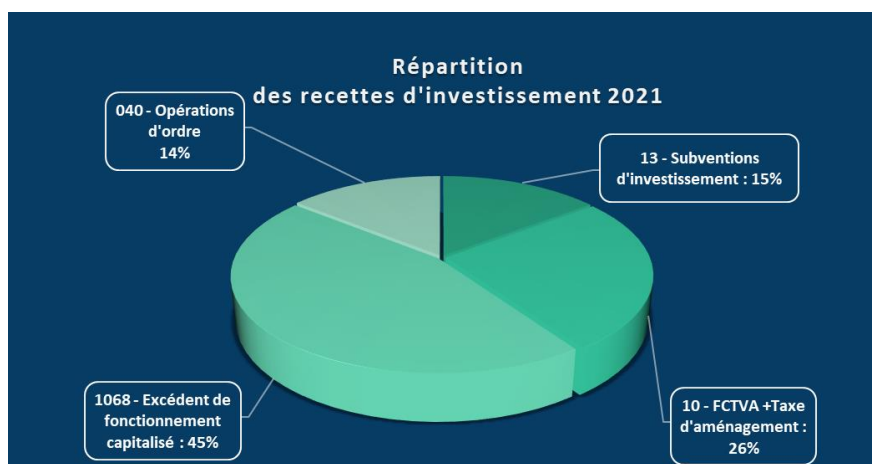
➤ Dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement s'élèvent à **66 465.77€** et regroupent les écritures d'ordre suivantes :

- Les travaux en régie : 8 832.49€
- Les écritures d'amortissement des subventions d'investissement : 57 633.28 €

B. Présentation des recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Reste à recouvrer	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	484 894,84	1 133 873,00	299 393,60	- 948 371,76
16	Emprunts et Dettes Assimilées	7 000 000,00	7 000 188,69		- 188,69
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		7 484 894,84	8 134 061,69	299 393,60	- 948 560,45
10	Dotations fonds divers et réserves	1 850 667,64	1 966 832,81		- 116 165,17
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 499 010,37	3 499 010,37		
165	Dépôts et cautionnement	1 500,00	1 600,00	-	- 100,00
27	Autres immobilisations financières	24 000,00	13 500,00		10 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		5 375 178,01	5 480 943,18	-	- 105 765,17
45X2	Total des opérations pour compte de tiers				-
Total des recettes réelles d'investissement		12 860 072,85	13 615 004,87	299 393,60	- 1 054 325,62
021	Virement de la section de fonctionnement	1 991 565,32			1 991 565,32
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 029 031,11	1 097 078,92		- 68 047,81
041	Opérations Patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 020 596,43	1 097 078,92		1 923 517,51
TOTAL		15 880 669,28	14 712 083,79	299 393,60	869 191,89
001	Excédent d'investissement reporté	85 281,84			



Les recettes de la section d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2021 à **14 712 083.79 €** (hors restes à réaliser) contre 7 743 933.49 en 2020.



➤ Recettes réelles d'investissement

En 2021, les recettes réelles d'investissement reprennent un niveau d'avant crise et s'élèvent à **13 615 004.87 €** contre 9 043 933,49 € en 2020. Elles se composent :

- Des recettes d'équipements
 - Subvention d'équipement : **1 133 873 €** en 2021 contre 840 723.40€ en 2020 soit une hausse de 293 149.60€ (34.87%) par rapport à 2020.

	Etat	Région	Département	CAF	Fédération Française de Football
Climatiseurs dans les crèches				57 184,00	
Construction ALSH Groupe Scolaire F.Bertin			19 562,34		
Restructuration fauteuils Théâtre			6 351,61		
Equipement de la Police Municipale FIPD		8 769,89			
Terrain synthétique et l'éclairage					52 800,00
Réhabilitation et extension du GS Jules Ferry	128 596,97				
Réhabilitation et extension du GS Jules Ferry			73 072,19		
Travaux Centre de Loisirs ARC EN CIEL	89 721,00				
Aide relance construction durable	681 200,00				

- Amendes de police : 16 615 € en 2021 contre 228 699€ en 2020.
- Emprunt : 7 M€ en 2021 contre 3 M€ en 2020.

- Des recettes financières

Elles s'élèvent à **5 480 943.18 €** en 2021 contre 4 177 816,26 € en 2020 et se décomposent comme suit :

- La taxe d'aménagement : **1 058 442.72 €** en 2021 contre 673 289.35€ soit une hausse de 385 153.37€ (57,20%) qui s'explique par une hausse des transactions immobilières
- Fonds de compensation de la TVA : **908 390.09€** en 2021 contre 897 003.92€ en 2020 soit une hausse de 11 386.17€ (1,27%).
- L'excédent de fonctionnement capitalisé en 2021 est d'un montant 3 499 010.37 contre 1 300 000€. Ce montant correspond au résultat 2020 de la section de fonctionnement affecté à la section d'investissement permettant à la ville d'investir sur l'exercice 2021.
- Les dépôts et cautionnements reçus : 1 600€
- La restitution de la consignation de 13 500€ versée en 2021 à la CDC dans le cadre d'un projet de préemption.

En ce qui concerne le chapitre 024, la réglementation comptable M14 prévoit l'inscription budgétaire des cessions d'immobilisations sur ce chapitre et la réalisation de ces dernières en recettes de fonctionnement sur le compte 775. C'est la raison pour laquelle le chapitre 024 n'est pas mouvementé.



➤ **Recettes d'ordre d'investissement**

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à **1 097 078.92€**. Elles sont regroupées au **chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section »** comprenant les dotations aux amortissements et les écritures comptables liées à des cessions et sorties d'immobilisations du patrimoine.

Décision

Eu égard aux éléments ci-dessus détaillés, il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2021 de la Ville.

Conséquences budgétaires

Le Compte Administratif 2021 de la ville, dont le résultat de l'exercice se solde par un excédent global de **11 639 170.89€** se décompose comme suit :

Section d'investissement : **6 201.989.41 €**

Section de fonctionnement : **5 437 181.48 €**

Base Légale

Articles L 1612-12, L.2121-14, L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales